



www.cnrs.fr

Le guide NOEMI

Direction des ressources humaines - Service développement professionnel IT

La mobilité interne des IT

Le dispositif des NOEMI (NOUvel Emploi ouvert à la Mobilité Interne) vise en priorité à encourager la mobilité des IT du CNRS en leur offrant la possibilité de construire un parcours professionnel diversifié. La mobilité permet ainsi de concilier les évolutions des métiers et les besoins des unités de recherche et de service avec les compétences et les aspirations individuelles des agents.

1 – Qui peut postuler ?

Les postes affichés à la mobilité interne s'adressent **prioritairement aux agents du CNRS**, à l'exception des fonctionnaires stagiaires.

Les fonctionnaires des trois fonctions publiques peuvent également faire acte de candidature sur ces emplois. Les candidatures externes sont examinées lorsque le poste ne peut pas être pourvu en interne. Si un-e candidat-e externe est pressenti-e sur un NOEMI, l'arbitrage de l'institut ou des ressources communes est nécessaire avant que la procédure de demande d'accueil en détachement ne soit mise en place. La commission administrative paritaire compétente est ensuite saisie.

2 – Les conditions requises pour postuler

Vous pouvez vous porter candidat-e sur une fonction relevant de votre institut actuel ou d'un institut différent.

Vous avez également la possibilité d'effectuer une mobilité thématique en postulant sur un emploi relevant d'une branche d'activité professionnelle (BAP) différente de la votre.

Niveau

Vous pouvez postuler sur un emploi :

- de même corps ;
- de corps immédiatement inférieur ;
- de corps immédiatement supérieur.

Dans ces deux derniers cas, si votre candidature est acceptée, vous changerez de fonction sans toutefois changer de corps.

Exemple : si vous êtes Technicien-ne (T), vous pouvez postuler sur une fonction de niveau T, Adjoint-e technique (AJT) ou Assistant-e ingénieur-e (AI) mais quelque soit le niveau de la fonction sur laquelle vous êtes retenu-e, vous continuez à appartenir au corps des Technicien-ne-s.





www.cnrs.fr

Direction des ressources humaines
Service développement professionnel IT

Ancienneté

La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique permet aux candidat-e-s de postuler sur un emploi ouvert à la mobilité sans condition d'ancienneté (article 4 alinéa 1 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009).

Pour définir un projet d'évolution professionnelle cohérent, vous pouvez vous rapprocher du service des ressources humaines de votre délégation qui veillera à limiter les effets de désorganisation résultant de mouvements trop rapides au sein d'une même structure.

Remarque : les fonctionnaires stagiaires doivent accomplir la durée de leur stage dans leur affectation d'origine.

Pour en savoir plus sur les aires de mobilité, consultez le portail des métiers IT : <http://metiersit.dsi.cnrs.fr/>

3 – Les campagnes NOEMI

Le CNRS organise chaque année deux campagnes de mobilité interne :

La campagne NOEMI de printemps se déroule de mi-avril à fin mai.

La campagne NOEMI d'hiver se déroule de fin novembre à mi-janvier.

Dans ces périodes, les postes sont publiés au fil de l'eau et font l'objet d'une procédure en ligne sur le site NOEMI <http://web-rh.dsi.cnrs.fr/afip/owa/consult.accueil>

À noter que les postes de haut encadrement sont publiés toute l'année sur le site de la DRH - Cadres supérieurs et dirigeants : <http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/cadres-sup/mob-cad-sup.htm>



4 – Rechercher les offres

Vous pouvez consulter les propositions de postes en parcourant les offres selon les critères de recherche que vous aurez sélectionnés.

Attention : vous devez sélectionner au moins un critère.



Actuallement, **173** emplois d'ingénieurs et de techniciens sont ouverts à la mobilité interne.

La campagne NOEMI d'hiver est en cours et se déroulera jusqu'au 18 janvier 2011 inclus.

Pour tout complément d'information sur un NOEMI, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines de la délégation dont relève cet emploi.

La date de prise de fonction est fixée au 1^{er} mai 2011 .

Ces emplois sont proposés en priorité aux agents CNRS remplissant certaines conditions.

Sélectionnez un ou plusieurs critères de recherche ci-dessous :

Corps :

Délégation régionale :

Branche d'activité professionnelle :

Emplois créés depuis :

[Rechercher](#)

[Les modalités de candidatures](#) [Le portail des métiers IT](#) [Vos contacts en délégations](#)

Version 1.3.0
Faites nous part de vos remarques ou suggestions
Réalisation : Direction des Systèmes d'Information du CNRS.

Vous pouvez rechercher les fonctions par :

- Corps ;
- Région ;
- Branche d'activités professionnelles (BAP) (inclus les emplois de haut encadrement) ;
- Date de création de l'annonce.

Vous pouvez accéder au profil détaillé du poste en cliquant sur l'intitulé de la fonction ; le profil précise les missions et les activités liées à la fonction, les compétences requises ainsi que le contexte dans lequel vous seriez amené-e à travailler.

5 – Comment postuler ?

Si vous êtes intéressé-e par une offre, vous pouvez postuler directement à partir du site NOEMI.

Accueil Critères de recherche Modalités de candidature Délégations					
Vous avez sélectionné 28 emplois. (Vous pouvez cliquer sur P pour postuler)					
N° de fonction	Délégation	Corps	B.A.P	Département Scientifique	
• I53015	Délégation Midi Pyrénées Assistant en techniques biologiques	Assistant ingénieur	Sciences du vivant	Institut des sciences biologiques	P
• M51013	Délégation Ile de France Sud Assistant ingénieur en techniques biologiques	Assistant ingénieur	Sciences du vivant	Mathématiques et physique	P
• M53001	Délégation Alpes Technicien biologiste	Technicien de la recherche	Sciences du vivant	Institut des sciences biologiques	P
• M53002	Délégation Midi Pyrénées Ingénieur biologiste en plateforme scientifique	Ingénieur de recherche	Sciences du vivant	Institut des sciences biologiques	P
• M53003	Délégation Alsace T biologiste	Technicien de la recherche	Sciences du vivant	Institut des sciences biologiques	P
• M53004	Délégation Ile de France Sud Responsable d'exploitation de la plate-forme intégrée IMAGIF	Ingénieur de recherche	Sciences du vivant	Institut des sciences biologiques	P
• M53006	Délégation Côte d'Azur Ingénieur sur la plate-forme d'analyse physico-chimique des protéines	Ingénieur d'études	Sciences du vivant	Institut des sciences biologiques	P
• M53007	Délégation Rhône-Auvergne Technicien biologiste	Technicien de la recherche	Sciences du vivant	Institut des sciences biologiques	P

Il vous suffit de cliquer sur « P » et d'envoyer, sans attendre la date limite de clôture de la campagne, votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation au service des ressources humaines de la délégation d'affectation dont les coordonnées s'affichent, en indiquant le numéro de fonction du NOEMI sur lequel vous postulez.

Le service des ressources humaines, votre interlocuteur privilégié tout au long de votre démarche de mobilité, se chargera de transmettre votre candidature à l'entité concernée.

6 – Votre candidature

Le service des ressources humaines vous informera de la suite réservée à votre candidature.

Si vous êtes retenu-e sur un emploi ouvert à la mobilité, vous êtes tenu-e d'en informer votre responsable hiérarchique dans les meilleurs délais.

Si vous n'êtes pas retenu-e, le service des ressources humaines de la délégation d'affectation veillera à vous informer des raisons pour lesquelles le service recruteur n'a pas opté pour votre candidature.



7 – Votre prise de fonction

La date de votre arrivée dans la nouvelle affectation est prédéterminée :

- pour la campagne d'hiver, elle est fixée au 1^{er} mai ;
- pour la campagne de printemps, elle est fixée au 1^{er} octobre ;
 - toutefois, en cas de mobilité géographique, une prise de fonction au 1^{er} septembre est envisageable pour des raisons familiales,
 - par ailleurs, la date de prise de fonction du candidat retenu est fixée au 1^{er} décembre (sauf avis contraire du directeur de l'unité de départ) lorsque la décision de sélectionner le candidat est connue moins de dix jours avant la date de clôture de la campagne.

Les services des ressources humaines sont à votre disposition pour vous informer et vous aider dans vos démarches de mobilité. Ils vous conseillent et vous accompagnent dans :

- la construction de votre projet professionnel ;
- la définition d'actions de formation pour actualiser ou développer les compétences nécessaires à vos nouvelles fonctions ;
- la mise en place d'un tutorat dans l'unité d'accueil pour faciliter votre prise de fonction.

Sous réserve de remplir certaines conditions, vous pouvez bénéficier :

- d'une indemnisation des frais de changement de résidence lorsque votre mobilité entraîne un transfert de domicile personnel ou familial,
- de prestations d'accompagnement à la mobilité tels que le prêt à la mobilité ou la bonification de prêt pour l'accession à la propriété.

Pour en savoir plus, contactez le service des ressources humaines de votre délégation :

www.dgdr.cnrs.fr/drh/sprh/sprh.htm

